

# **CHAMPIONNATS GENEVOIS 2018**

## **Règlement**

### **1. GENERALITES**

#### **a. Organisation**

Les championnats genevois (CG) sont organisés par la Section Genevoise de Bowling (SGB).

#### **b. Dates et horaires des jeux**

Les dates des CG sont fixées par Swiss Bowling (SB) et les horaires sont établis par la SGB.

Les horaires des jeux sont communiqués au plus tard 8 semaines avant le début des CG afin de permettre aux clubs de préparer leurs inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes au plus tard 6 semaines avant les CG et se font directement sur le site SGB.

#### **c. Conditions de participation**

Pour participer aux CG, le joueur, membre de la SGB, doit être en possession de sa licence SB dûment payée. Le cas échéant cette dernière peut être commandée et payée avant le début des jeux.

#### **d. Catégories**

La catégorie officielle SB au 30 juin 2017 est déterminante. Si le joueur n'est pas classé à cette date, les résultats au 31 décembre 2017 sont pris en compte pour autant qu'il ait effectué au moins 20 parties.

Les joueurs ne satisfaisant à aucune des deux conditions précédentes seront classés dans la catégorie de la moyenne qu'ils réaliseront sur leurs 6 premières parties quelle que soit la discipline jouée (pour les catégories, voir point 5).

Un joueur peut être classé dans une catégorie supérieure pour autant qu'il en ait fait la demande par écrit auprès de la SGB deux semaines avant le début des CG.







Si la panne est plus importante et nécessite une interruption de plus de 20 minutes, les organisateurs peuvent décider de déplacer les joueurs sur d'autres pistes ou même à un autre horaire.

Les parties interrompues seront reprises au frame d'arrêt.

**d. Absence à la finale**

En cas d'absence annoncée **avant le dernier tour de jeu** le joueur qualifié pour la finale est remplacé par le joueur classé au 7<sup>e</sup> rang à l'all events.

Il n'y a pas de remplacement en cas d'absence non annoncée dans le délai prescrit.

**e. Arrivée tardive**

Tout joueur non présent 15 minutes avant le début des jeux peut être remplacé sans aucune compensation.

Une équipe ou autre formation incomplète doit commencer les jeux en même temps et au même rythme que toutes les autres. Aucun rattrapage n'est autorisé.

Le joueur retardataire commence sa partie au frame où en sont ses partenaires ou adversaires lors de son arrivée.

**f. Comportement antisportif**

Tout joueur ayant un comportement antisportif envers les autres participants, les organisateurs ou les spectateurs, avant, pendant ou après les jeux, peut être exclu de la compétition. Il en est de même pour toute tentative de tricherie.

L'exclusion ne donne droit à aucun remboursement, elle est valable pour toute la compétition (jouée ou non). De plus, des sanctions ultérieures restent réservées.

**g. Réclamations et/ou litige**

Toute réclamation concernant les scores doit se faire dans les plus brefs délais après l'affichage ou la publication des résultats.

En cas de litige, le cas est réglé par la SGB après avoir entendu les deux parties.

